

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de

Monsieur BLONDEAU Gaël

Etaient présents : M. BLONDEAU Gaël, M. GAUDIN Yves, Mme BEAUVAIS Séverine, M. PRENANT Thierry, Mme PARMENTIER Sylvie, Mme BARANGER Nicole, Mme PROVENZANO Brigitte, M. BOUET Jean-Charles, Mme DUPUIS Cécile, M. LÉVÊQUE Erwan, M. GUÉRIN Bastien, M. CHESTIER Fabrice, Mme VINCENT Stéphanie, Mme WYSOCKI Léa.

Abs : Mme HEURTEMATTE Mélodie pouvoir à M. LEVEQUE Erwan

Mme WYSOCKI Léa a été élue secrétaire de séance

**I. FINANCES**

**-Devis SICAP :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un terrain situé à proximité immédiate de la station d'épuration est mis à disposition de l'Association Canine du Beaunois afin de lui permettre d'y organiser les entraînements de dressage de chiens ainsi que les compétitions canines.

Jusqu'à présent, l'alimentation en eau et en électricité nécessaire aux activités de l'association était assurée par les compteurs de la station d'épuration.

Toutefois, à la suite du transfert de la compétence assainissement, les contrats d'alimentation de la station d'épuration ne sont plus au nom de la commune mais de la société AQUALIA.

Afin de permettre à l'Association Canine du Beaunois de continuer à bénéficier d'une alimentation électrique pour ses activités, il convient désormais de procéder à l'installation d'un compteur électrique indépendant sur le terrain mis à sa disposition.

À cet effet, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 172,40 € HT pour la réalisation du branchement électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la réalisation de ces travaux et accepte la dépense correspondante d'un montant de 1 172,40 € HT.

Cette dépense sera inscrite en section d'investissement au compte 21538 du budget communal. (15 pour).

Concernant l'alimentation en eau du terrain mis à disposition de l'Association Canine du Beaunois, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une négociation est actuellement en cours avec AQUALIA ainsi qu'avec le Président de Communauté de communes du Beaunois afin de définir les modalités de maintien de l'alimentation en eau du site. Le Conseil municipal sera tenu informé de l'issue de ces échanges et des éventuelles dispositions à mettre en œuvre.

**Devis porte salle polyvalente :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à la demande de Monsieur Guérin visant à permettre l'accès à un point d'eau à proximité de la salle polyvalente, il a été envisagé d'ouvrir l'accès aux sanitaires publics tout en assurant la sécurisation des locaux.

Dans ce cadre, un devis a été sollicité pour le remplacement de la porte extérieure, celle actuellement en place n'étant pas adaptée à cet usage. La porte de communication avec la salle polyvalente sera quant à elle condamnée au moyen d'une plaque de fermeture.

L'installation comprendra une serrure à horloge programmable permettant de définir les plages d'ouverture et de fermeture. Un dispositif de sécurité garantira néanmoins la sortie des personnes présentes à l'intérieur lors du verrouillage automatique.

Cet aménagement permettra aux usagers de disposer d'un accès aux toilettes ainsi qu'à un point d'eau, tout en limitant les risques de dégradations liés à une utilisation en dehors des horaires prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société CROIXALMETAL pour un montant de 5 425,21 € HT.

Compte tenu du caractère durable de cet équipement, cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2181.

**-devis chemin rural de la forêt :** Monsieur Gaudin rappelle au Conseil municipal la nécessité de remettre en état le chemin rural de la Forêt, actuellement très dégradé. Il précise également que l'association « Ce qui nous lie » organisera un festival du livre en septembre 2026 sur le site de Parenthèse et que l'aménagement de ce chemin permettra notamment de faciliter l'accès et le stationnement des véhicules à proximité de l'événement.

Quatre devis ont été présentés, émanant des entreprises JACQUET, BLOT, EUROVIA et ADV Couverture. Cette dernière a proposé un programme de réfection échelonné sur trois ans, permettant de limiter l'impact budgétaire de l'opération et de conserver des capacités d'investissement pour d'autres travaux de voirie.

*Madame VINCENT, conseillère municipale, concernée par cette délibération en raison de ses liens avec l'entreprise ADV Couverture, quitte la séance avant le vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient, à l'unanimité des membres présents, le devis de l'entreprise ADV Couverture pour un montant de 21 801,50 € HT. Les travaux concerneront une première tranche d'environ 400 mètres à partir du croisement de Parenthèse, comprenant notamment la remise en état du chemin par apport et compactage de calcaire.

Le chemin sera interdit aux poids lourds et limité à 50 km/h. Des ralentisseurs en calcaire seront également réalisés afin de réduire la vitesse des usagers.

Compte tenu du caractère durable de cet aménagement, la dépense sera inscrite en section d'investissement au compte 2151.

*Madame VINCENT réintègre la séance avant l'examen du point suivant.*

**Devis travaux de voirie :** Monsieur Gaudin indique que la commission voirie a identifié comme prioritaires la réfection de la rue Sauvée, de la rue du Carrouge et de la résidence du Cardinal de la Luzerne.

Après présentation des devis des entreprises BLOT et EUROVIA, le Conseil municipal retient, à l'unanimité des membres présents, l'offre de l'entreprise BLOT, moins-disante, pour un montant total de 23 211,94 € HT.

La réfection de la rue Sauvée comprenant une reprise du fond de forme ainsi qu'un élargissement de la chaussée, les travaux correspondants, d'un montant de 8 632,55 € HT, seront imputés en section d'investissement au compte 2151.

Les travaux concernant la rue du Carrouge et la résidence du Cardinal de la Luzerne, consistant en la réalisation d'un revêtement bicouche, seront quant à eux imputés en section de fonctionnement pour un montant total de 14 579,39 € HT.

**Devis panneaux de circulation :** Vu les modifications de circulation intervenues sur plusieurs voies de la commune, ainsi que les travaux programmés sur le chemin rural de la Forêt, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation.

Ces adaptations concernent notamment le changement de sens de circulation rue des Vignes suite au sondage réalisé auprès des riverains, ainsi que la modification du sens de circulation à l'intersection du Bout d'en Haut / route de la Source.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise JPP Direct pour un montant de 1070.73 € HT.

**-devis vidéoprotection :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'étendre le système de vidéoprotection communal afin d'assurer un maillage plus complet du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire d'ajouter plusieurs caméras contextuelles à différentes intersections stratégiques et de déplacer une caméra VPI existante.

Monsieur le Maire présente un devis comprenant notamment l'installation de nouvelles caméras aux carrefours des rues des Tumuli, des Vignes, du 19 Mars 1962, de l'Orme Blanchet, de Cottereau, des Mobiles de la Charente, de la Mothe, de la rue Sauvée, du Cardinal de la Luzerne, ainsi que sur la route des Maquisards. Le projet prévoit également le déplacement d'une caméra VPI existante.

Le montant total du devis s'élève à 27 339,73 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce projet d'extension du système de vidéoprotection, accepte le devis présenté pour un montant de 27 339,73 € HT, décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'État, notamment pour l'obtention des autorisations préfectorales requises. (15 pour)

**-Modification de la liste des personnes habilitées à accéder aux images de vidéoprotection :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du dispositif communal de vidéoprotection, certaines personnes sont habilitées à accéder aux images enregistrées.

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de mettre à jour la liste des personnes autorisées à accéder aux images.

Après échange, le Conseil municipal décide de désigner comme personnes habilitées :

- Monsieur Gaël BLONDEAU ;
- Madame Lucile DENIS ;
- Monsieur Yves GAUDIN ;
- Ainsi que la société ISI ELEC, dans le cadre de ses missions de maintenance et d'assistance technique.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette mise à jour de la liste des personnes habilitées à accéder aux images du système communal de vidéoprotection.

Madame Vincent Stéphanie propose de rétablir l'éclairage public nocturne afin d'améliorer la visibilité des images issues de la vidéoprotection.

Après débat, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de rallumer l'éclairage public de 23h00 à 5h00.

**-décision modificative :** Le conseil municipal procède à une décision modificative du budget. Dans ce cadre, il est décidé de prélever 24 214.56 € sur le compte de fonctionnement 615221 « entretiens et réparations sur bâtiments publics » pour les affecter en investissement, selon la répartition suivante :

- Compte 21538 « autres réseaux » : 1406.88 €
- Compte 2158 « autres installations, matériels et outillages techniques » : 22 807.68 €

Etant donné que nous déplaçons de l'argent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, il y a une écriture au de fonctionnement 023 « virement à la section d'investissement » et au compte 021 « virement de la section de fonctionnement ».

Cette décision modificative permet ainsi d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des besoins de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents cette décision modificative du budget communal

## **II. DELIBERATIONS**

**-commission de contrôle des listes électorales :** Il est rappelé que la composition de la commission, renouvelée lors du précédent Conseil municipal, a été transmise à la Préfecture. Cette dernière a signalé une anomalie, les adjoints au Maire titulaires d'une délégation ne pouvant siéger au sein de cette commission. En conséquence, la composition a été modifiée en désignant les membres suivants dans l'ordre du tableau du Conseil municipal et selon leur disponibilité.

### **Liste arrivée en tête**

#### **Membres titulaires :**

- Madame Baranger Nicole ;
- Madame Hand-Provenzano Brigitte ;
- Monsieur Bouet Jean-Charles

#### **Membre suppléant :**

- Madame France Dupuis Cécile

### **Liste arrivée en seconde position**

#### **Membres titulaires :**

- Monsieur Chestier Fabrice ;
- Madame Vincent Stéphanie.

#### **Membre suppléant :**

- Madame Wysocki Léa.

Le Conseil municipal prend acte de cette nouvelle composition.

**-délégué du CNAS :** Le Maire informe le Conseil municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au bénéfice des agents communaux. Cette adhésion leur permet notamment d'accéder à diverses prestations sociales telles que des prêts à taux préférentiels, des offres de séjours et locations de vacances à tarifs avantageux, ainsi que différentes aides et services.

Suite au renouvellement récent du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du CNAS. Sont désignés :

- Mme Lucile Denis en qualité de déléguée des agents ;
- Mme Sylvie Parmentier en qualité de délégué des élus.

Le Conseil municipal approuve ces désignations.

**-coordonnateur communal :** le Conseil municipal désigne Mme Stéphanie BUNODIERE, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population. Afin d'assurer l'organisation et le suivi des opérations de recensement, les heures supplémentaires effectuées dans le cadre de cette mission seront rémunérées conformément à la réglementation en vigueur.

**-membres CLECT :** Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur BLONDEAU Gaël, en qualité de titulaire ;
- Monsieur GAUDIN Yves, en qualité de suppléant.

**-transfert de pouvoir de police :** Le maire soumet au conseil municipal une demande d'avis concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale à la communauté de communes du Beaunois, conformément à l'article L.5211-9-2 du CGCT.

Ce transfert concernerait notamment l'assainissement, la gestion des déchets, les aires d'accueil des gens du voyage, la circulation et le stationnement sur les voies communautaires, ainsi que certaines mesures relatives à la sécurité des bâtiments. Il est rappelé qu'il aurait pour effet de confier au président de l'EPCI l'exercice de ces pouvoirs de police (prise d'arrêtés, mise en œuvre et contrôle à l'échelle intercommunale).

Après échange, le conseil municipal décide de ne pas autoriser ce transfert de pouvoirs de police.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

**-stationnement du BUS :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu une demande de la société CARS Fraizy relative au stationnement d'un bus du lundi au vendredi, route de la Rive du Bois.

Afin d'éviter toute nuisance pour les riverains et au regard de la configuration de la voie, qui ne paraît pas offrir toutes les garanties de sécurité nécessaires, il est proposé de ne pas retenir cet emplacement.

Monsieur le Maire propose en alternative le stationnement du bus aux Monts, sur le parking situé à proximité de l'arrêt de bus.

**Rendez-vous « la poste » :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir rencontré un commercial de La Poste venu présenter différents services à destination des communes.

Parmi ceux-ci figurait la proposition d'accompagnement pour la réalisation du recensement de la population 2027. Après échange, le Conseil municipal estime que le coût proposé est trop élevé et souhaite maintenir l'organisation du recensement par les agents communaux, comme lors des précédentes opérations.

Le second service présenté, « ProxiVigi », consiste en un passage régulier du facteur auprès des personnes vulnérables inscrites sur le registre canicule. Cette proposition n'est pas retenue à ce stade.

Monsieur le Maire et Monsieur Prenant précisent avoir assuré un suivi et contacté les personnes concernées durant la période de forte chaleur. Il est rappelé aux membres du Conseil municipal la nécessité de faire preuve de vigilance à l'égard de leurs voisins et des personnes vulnérables de leur entourage.

**-Intervention Charvet :** Il est indiqué au Conseil municipal que le nouveau panneau d'affichage sera installé le mardi 30 juin 2026.

**-nouveau tracteur tondeuse :** Monsieur le Maire indique que la nouvelle tondeuse a été livrée. Les agents communaux se déclarent très satisfaits de cet équipement. Le commercial a par ailleurs laissé une tondeuse en essai.

**-anciens chantiers :** Le Conseil municipal est informé des difficultés rencontrées dans le cadre des chantiers de géothermie et des liaisons douces.

**-femme de ménage :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la personne recrutée pour assurer l'entretien des bâtiments communaux a décidé de rompre son contrat au cours de sa période d'essai. L'entretien est donc actuellement assuré par le personnel communal. Un nouveau recrutement sera relancé à la rentrée. La commission infrastructure communale se réunira également à la rentrée afin d'étudier les suites à donner, notamment entre le recrutement d'un nouvel agent ou le recours à une entreprise de nettoyage pour assurer l'entretien des locaux.

**-ménage de la salle de musique** : La question de l'entretien de la salle de musique est évoquée. Il est rappelé que cette salle est mise à disposition de l'association Musikachambon, seule utilisatrice des lieux, et qu'il apparaît légitime que son entretien soit assuré par celle-ci, à l'instar du comité des fêtes ou des Loisirs Chamboniots pour leurs propres locaux.

Il est également décidé de rappeler aux associations, lors de la réunion de planification des manifestations prévue en septembre, l'obligation d'assurer le ménage après chaque utilisation des salles communales

**-fête nationale** : Un point est fait concernant l'organisation et les présences pour les manifestations des 13 et 14 juillet

13 juillet : La retraite aux flambeaux aura lieu le 13 juillet avant le feu d'artifice. Les élus présents sont : Gaël Blondeau, Séverine Beauvais, Yves Gaudin, Nicole Barranger, Fabrice Chestier, Thierry Prenant. Fabrice Chestier et Thierry Prenant assureront la sécurité. Il convient par ailleurs de prévoir la diffusion de la musique via une enceinte

14 juillet : concernant la journée du 14 juillet, un rendez-vous est fixé à 14h00 à la salle polyvalente pour l'installation des tables, chaises et du matériel nécessaire au goûter républicain. Les élus suivants seront présents Gaël Blondeau, Séverine Beauvais, Yves Gaudin, Cécile Dupuis, Brigitte Provenzano, Fabrice Chestier, Thierry Prenant, Nicole Barranger.

**-Déjections canines** : Monsieur Chestier signale la présence importante de déjections canines aux abords de la chapelle, notamment à l'arrière de l'édifice.

La mise en place de distributeurs de sacs à déjections canines pourra être étudiée. Ce point sera examiné en commission. »

**-spectacle de Noël** : La commission culture-vie associative a retenu un spectacle de Noël. Le devis finalisé est en attente de réception par la mairie.

La commission souhaite également réinstaurer le goûter, soit pendant, soit à l'issue du spectacle, afin de retrouver un esprit de convivialité.

**-date conseil municipal** : le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 22 juillet 2026 à 18h30.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H40  
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Maire, le Secrétaire, les Conseillers